Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21.12.2023
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	
* Résumé non technique	Reprise synthétique des éléments présentés dans la présentation du document, le diagnostic, l'état initial de l'environnement, justification des choix, notamment l'évalutation environnementale et des choix retenus
RAPPORT DE PRÉSENTATION	
LIVRE I - Présentation du document	
LIVRE II - Portrait des communes	
* Intégralité des communes	Ajout d'une fiche "chiffres-clés" pour chaque commune.
* Kerfot	Ajout d'équipements dans la liste nommée.
* Plouisy	Réécriture du portrait de la commune.
LIVRE III - Diagnostic	
* Diagnostic agricole	Intégration des éléments du diagnostic agricole.
LIVRE IV - État initial de l'environnement	
* Tramve verte et bleue	Intégration des éléments portant sur le concept de la Trame Verte et Bleue, notamment les notions de : Réservoirs de biodiversité, faunes et flores remarquables et la déclinaison de la TVB par commune.
* Eau de baignade	Mise à jours des données.
* Station d'épuration	Intégration de l'état des stations d'épurations sur le territoire.
LIVRE V - Justification des choix	
* PADD	Mise à jour des références au PADD.
* SCoT	Justification chiffrée des objectifs du SCoT
* Scénarii	Développement des scénraii proposés notamment sur les mobilisations de fonds de jardin, dents creuses, objectif de logement, … Ajout d'un comparatif des scénarii
* Espace mutable	Ajout des gisements identifés par commune pour justifier les opérations d'extensions urbaines. Justification des projets en extension.
* Tableau de surfaces	Mise à jour des données
* Zone humide	Modification du schéma explicatif des mesures compensatoires
* Zonage	Justifcation des zones Ut, Nl, Al, …
* STECAL	Justification de l'ensemble des STECAL soumis à la CDPENAF
* Habitat	Mise à jour des chiffres
* Espace Proche du Rivage	Justification des Espaces Proche du Rivage
* Patrimoine	Justification des choix de classement du patrimoine vernaculaire
* Changement de destination	Justification des choix des projets de changement de destination retenus
* Marge de recul	Intégration des justifications portant sur les marges de recul
* Évaluation des OAP	Explication des enjeux environnementaux pris en compte dans l'analyse des OAP, Mise à jour des cartographie, Impact sur la Surface Agricole Utile, Impact sur les capacités d'épurations par secteur, Mise à jour du tableau de synthèse
* Éolien	Justifcation des choix retenus pour le développement éolien (respiration, paysage, topologie, chiroptères, …)
* Évalutation du PLUi	Ajout et mise à jour des critères d'évaluation (mobilité, surface agricole, protection du patrimoine, capacité épuratoire, volume d'eau, …)
LIVRE VI - Additifs	
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	
1 - OAP sectorielles	
Général	Modification de la représentation graphique des OAP centralité afin d'améliorer la lecture des cartes.
Bégard	
* Périmètre de centralité	Adaptation des dispositions pour tenir compte du périmètre sur lequel s'applique les dispositions
* OAP secteur 1	Création d'un nouveau secteur comprenant les dispositions des secteurs 5, 6 et 7, correspondant au site de la Congrégation et de l'Hôpital du Bon Sauveur ; Mise à jour des orientations d'aménagement : vocation des différents projets, l'articulation des projets programmés entre eux ; Réduit le foncier programmé en extension (parcelle AM32p).
* OAP secteur 2	Adaptate la répartition des occupations autorisées pour tenir compte de l'avancée du projet.
* OAP secteur 5	Permettre de réaliser le projet dans le cadre de plusieurs opérations pour tenir compte de la répartition des surfaces.
Belle-Isle-en-Terre	
* OAP secteur 2	Développement d'orientations permettant d'engager une réflexion sur la typologie des logements et la forme urbaine.
Calanhel	
* OAP secteur 1	Transfert de l'OAP n°1 (parcelle ZH 137p).
Callac	
* OAP secteur 1	Création d'un nouveau secteur comprenant les dispositions des secteurs 1 et 2, rue de la Fontaine ; Mise à jour des orientations d'aménagement.
* OAP secteur 2	Création d'une nouvelle OAP rue René Louis Raoul (parcelle F167).
Carnoët	
* OAP secteur 3	Suppression de l'OAP économique (parcelle YK15).
Guingamp	
* OAP secteur 2	Extension du périmètre d'OAP, au secteur de la place du Vally, place de Verdun et place du Champ du Roy pour intégrer les nouveaux éléments de projet portant sur le domaine public et la mutation des emprises foncières bâties, à venir.
* OAP secteur 3	Mise à jour des orientations pour tenir compte de l'avancement des réflexions.
* OAP secteur 4	Mise à jour des orientations pour tenir compte du projet de réhabilitation du site en logements, transfert de l'obligation de création de logements locatifs sociaux sur le périmètre d'OAP n°5.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* OAP secteur 5	Augmentation du nombre de logements locatifs sociaux à réaliser au [illegible] transfert des logements initialement programmés sur le secteur 4.
* OAP secteur 6	Création d'une OAP rue du Maréchal Foch afin de développer un projet permettant de conforter la résidence sociale existante et créer des logements (parcelles AE392 - AE393 - AE394 - AE397).
* OAP secteur 7	Extension du périmètre d'OAP afin d'accompagner l'évolution des sites en mutation (immeuble collectif vacant et site économique) (parcelles AL43 - AL44 - AL45 - AL50 - AL322 - AL323 - AL340) ; Le projet doit permettre de maintenir la mixité de fonction du secteur.
Gurunhuel	
* OAP secteur 3	Création d'une OAP logement route du Miniou.
Kerfot	
* OAP secteur 2	Modification du périmètre d'OAP (suppression des parcelles A165 - A177p - A178) ; Mise à jour des dispositions pour tenir compte de l'évolution du projet, induit par l'identification d'une zone humide.
Lanloup	
* OAP secteur 2	Evolution des dispositions pour permettre la création d'une liaison piétonne reliant le centre-bourg au site touristique et patrimonial du Château de Lanloup.
* OAP secteur 3	Mise à jour des orientations d'aménagement.
Paimpol	
* OAP secteur 1	Mise à jour de la répartition des futures occupations du site, en adéquation avec les prescriptions du règlement graphique ; Extension du périmètre pour tenir compte de l'unité foncière du site (AX169).
* OAP secteur 2	Permettre la réalisation du projet en plusieurs phases.
* OAP secteur 3	Prise en compte des observations formulées ; Mise à jour des orientations d'aménagement afin d'intégrer les évolutions du projet.
* OAP secteur 4	Extension du périmètre du secteur à la parcelle AL433p.
* OAP secteur 5	Extension du périmètre du secteur (parcelle AN132) ; Prise en compte de l'évolution du projet.
* OAP secteur 7	Modification de la vocation du site pour permettre la création d'un projet économique.
* OAP secteur 9	Création d'une OAP logement rue de la Marne (parcelles AD561, AD943, AD1013 et AD1014) afin d'accompagner le renouvellement urbain de cet ilot mutable.
* OAP secteur 10	Création d'une OAP logement rue de la Marne (parcelles AD512, AD513, AD871) afin d'accompagner le renouvellement urbain de cet ilot mutable.
Pléhédel	
* OAP secteur 1	Mise à jour des orientations d'aménagement en lien avec l'évolution du projet.
* OAP secteur 5	Création d'une OAP mixité sociale en lien avec le projet de pôle de santé (parcelles A7550, A752, A983 et A1017).
Ploëzal	
* OAP secteur 1	Réduction de la densité
Plouézec	
* OAP secteur 1	Réduction du périmètre (parcelle AK87p)
Plouisy	
* OAP secteur 4	Extension du périmètre (A851p - A854p - A855p - A858p - A859p) ; Mise à jour des orientations d'aménagement.
Ploumagoar	
* OAP secteur 1 / OAP secteur 2	Réduction de l'OAP n°2 (parcelle ZX57) ; Extension de l'OAP n°1 (parcelle ZX2p).
* OAP secteur 5	Mise à jour des orientations d'aménagement.
* OAP secteur 7	Mise à jour des orientations d'aménagement.
* OAP secteur 9	Mise à jour des orientations d'aménagement.
Plourivo	
* OAP secteur 5 (Arrêt de projet)	Suppression de l'OAP n°5 (parcelle A857) pour cause de zone humide.
* OAP secteur 5	Mise en place d'une marge de recul sur l'OAP n°5 (ancienne OAP n°6).
Pont-Melvez	
* OAP secteur 1	Réduction du périmètre (parcelle ZN21) ; Extension du périmètre (parcelle ZN16p).
Saint-Agathon	
* OAP secteur 2	Evolution de la densité pour répondre aux enjeux de centralité.
Squiffiec	
* OAP secteur 5	L'aménagement du site peut être réalisé en plusieurs étapes.
Tréglamus	
* OAP secteur 4	Suppression de la zone 2AUhd (parcelles B1007 - B1008) ; Création d'une zone 2AUhd (parcelles A1194 - A1196 - A1197).
2 - OAP thématiques	
Orientations générales	Réécriture des dispositions générales afin d'améliorer la compréhension de leur portée et reprise des illustrations en cohérence avec les orientations appliquées
Secteur d'OAP thématiques	Mise à jour des périmètres + Mise en forme des fiches techniques
* Dispositions générales	Réécriture des dispositions générales afin d'améliorer la compréhension de leur portée et reprise des illustrations en cohérence avec les orientations appliquées
* Secteurs éoliens	Mise à jour de la présentation des fiches thématiques pour faciliter la compréhension des orientations Mise à jour du niveau d'enjeu paysager conformément au schéma éoliens approuvé Mise à jour du périmètre (adaptation parcellaire) Reprise de la distance d'éloignement de 500m (actualisation des bâtiments à vocation d'habitat) Intégration des données sur les chiroptères
* Secteur Coat Yen - Bégard	Mise à jour du périmètre pour enlever l'emprise de la départementale 767 du périmètre

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* Secteur Coajou Baslan - Plouisy	Suppression des Espaces Naturels Remarquables boisés du périmètre
* Secteur Le Palladour - Pont-Melvez	Exclusion des parcelles boisées
* Secteur Bulat-Pestivien	Suppression du secteur
* Secteur Kerligan - Kerien / Maël-Pestivien	Exclusion des espaces naturels à fort enjeux environnementaux
* Secteur de Toul ar Hoat - Ploumagoar	Limitation des possibilités au renouvellement du parc existant
* Secteur de Goaz Ven - Saint-Servais	Suppression du secteur de Burtulet Ajout du secteur de Goaz Ven, conformément à la délibération communale et du schéma éolien
RÈGLEMENT	
1 - RÈGLEMENT LITTÉRAL	
A. Dispositions générales	
Général	
* Les différentes zones du PLUi	Définition de la vocation des sous-zonages.
* Destination et sous-destination	Les locaux annexes dépendent de la destination et de la sous-destination du bâtiment principal
Article 1 - Zone inondable	
* Atlas des zones inondables	Retrait des dispositions règlementaires relatives à l'atlas des zones inondables, non intégré au PLUi
Article 2 - Espace boisé classé	
* Dérogation relative à l'ouverture des talus	Conditionnée à une réflexion sur la gestion de l'écoulement des eaux de ruissellement et pluviales
Article 3 - Élément boisé paysagé	
* Bocage	Précision des éléments composant le bocage
* Dérogation	Mise en garde sur le chemin de l'eau en cas d'ouverture d'un élément protégé
Article 4 - Zone humide	
Article 5 - Cours d'eau	
* Obstacle	Précisions des typologies d'obstacles à l'écoulement et la circulation des poissons migrateurs
Article 7 - Bâtiment pouvant faire l'objet	
* Exploitation agricole	Interdiction de changement de destination d'un bâtiment à moins de 200m d'une exploitation agricole ; Conditionné à la cession de toute activité depuis plus de 2 ans.
* Instances	Autorisation soumise à la CDPENAF.
Article 8 - Zone de Présomption des	
	Ajout d'une disposition réglementaire en application de l'article R.111-4 2°
Article 9 - Usages et affectations des sols, Article 10 - Proximité des bâtiments agricoles	
* Général	Ajout de la distance de reciprocité de 100m
Article 11 - Emplacement réservé	
	Mentionne que les emplacements réservés figurent sur le règlement graphique
Article 13 - Périmètre de centralité	
* Général	Mise à jour de la lisibilité de la règle ; Autorise « Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » en dehors des linéaires commerciaux identifiés.
Article 15 - Bande de cents mètres	
* Général	Correction de l'erreur matérielle ne permettant pas l'affichage de la disposition
Article 16 - Espace Proche du Rivage	
* Général	Correction de l'erreur matérielle ne permettant pas l'affichage de la disposition ;
Article 17 - Affouillements et exhaussements	
* Général	Précision des affouillements et exhaussements autorisés ; Ajout d'un schéma explicatif.
Article 18 - Mixité sociale	
* Général	Ajout d'une disposition de mixité sociale pour permettre d'appliquer l'obligation de créations de logements locatifs sociaux pour les opérations de plus de 10 logements.
Article 19 - Implantation des constructions	
* Voies et emprises publiques	Ajout d'une règle spécifique.
* Attiques	Précision de la règle.
* Mesure d'implantation	Précision de la règle.
* Balcons et loggias	Suppression de la règle de dérogation.
* Marges de recul	Précision de la règle.
* Dispositions spécifiques dans les sous-zonages	Précision de la règle.
Article 20 - Hauteur	
* Hauteur en niveau	Accroissement de la hauteur d'un niiveau à 3,50mètres
* Ligne d'égout	Précision de la définition
Article 21 - Façade	
* Général	Précisions de volonté d'une recherche architecturale ; Façades aveugles interdites depuis la voie ou l'emprise ouverte aux publics
Article 23 - Clôture	
* Général	Ajout d'une dérogation de hatueur en cas de besoin avéré de sécurisation
Article 30 - Écoulement des eaux pluviales	
* Dérogation	Suppression de la dérogation portant le débit de fuite à 20L/s/ha
B. Dispositions spécifiques	
Ensemble des zones	
* Destination et sous-destination	Mise à jour des renvois vers les dispositions générales dans les dispositions règlementaires et tableau des destinations et sous-destinations ; Uniformisation des règles sur le commerce.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* Usages et affectations des sols	Précise les « usages et affectations des sols, constructions et activité… compréhension de la règle.
* Annexe	Une annexe ne peut créer un logement supplémentaire en zone A et N et sous-zonages des zones A et N.
* Annexe	Ajout d'une règle de réciprocité avec l'habitation principale pour l'implantation des annexes en zone A et N et sous-zonages des zones A et N.
* Illustrations	Mise à jour en lien avec les évolutions règlementaires retenues ;
Uha	
* Implantation	Implantation libre au-delà de 15m de recul de la voie.
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce.
* Hauteur	Abaissement à 3,50 mètres des constructions autorisées en limite séparative dans les bandes d'implantation de second plan.
Uhb	
* Implantation	Implantation libre au-delà de 15m de recul de la voie
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
* Hauteur	Abaissement à 3,50 mètres des constructions autorisées en limite séparative dans les bandes d'implantation de second plan.
Uhc	
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
Uhd	
* Implantation	Implantation libre au-delà de 20m de recul de la voie
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
Uhe	
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
Uhf	
* Implantation	Implantation libre au-delà de 15m de recul de la voie
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
Ue	
* Hauteur	Dérogation de hatueur portée à 25m pour le Stade du Roudourou
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
Uj	
* Destination et sous-destination	Uniformisation des règles sur le commerce
Ut	
* sous-zonage Ut	Création d'un sous-zonage afin de fixer des dispositions portant sur les camping ré-intégrés en zone U suite à l'avis de la CDPENAF.
Uyp	
* Annexes	Suppression des droits à extension et création d'annexes pour les logements de fonction.
Uyk	
* Restaurant	Autorisation d'extension uniquement pour les constructions existantes.
A	
* Usage et affectation	Dérogation portant sur les équipements et aménagements nécessaires pour lutter contre le changement climatique ; Les panneaux solaires au sol sont conditionnés aux anciennes décharges, carrière ou proximité de site SEVESO.
Ac	
* Usage et affectation	Dérogation portant sur les équipements et aménagements nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
Ae	
Agv	
Al	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones A soumises à la Loi Littoral
* Annexe	Une annexe doit être accolée au bâtiment principal
* Exploitation agricole et forestière	Autorisées sous conditions
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
An	
* Abri pour animaux	Suppression de la dérogation
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
As	
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
At	
Atl	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones At soumises à la Loi Littoral
* Annexe	Une annexe doit être accolée au bâtiment principal
* Exploitation agricole et forestière	Autorisées sous conditions
Av	
Ay	
Ayl	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones Ayl soumises à la Loi Littoral
* Annexe	Une annexe doit être accolée au bâtiment principal
* Exploitation agricole et forestière	Autorisées sous conditions
N	

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* Usage et affectation	Dérogation portant sur les équipements et aménagements nécessaires pour lutter contre le changement climatique ; Les panneaux solaires au sol sont conditionnés aux anciennes décharges, carrière ou proximité de site SEVESO ; Mise à jour des dispositions règlementaires
Na	
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
Nc	
* Usage et affectation	Dérogation portant sur les équipements et aménagements nécessaires pour lutter contre le changement climatique,
Nl	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones N soumises à la Loi Littoral
* Annexe	Une annexe doit être accolée au bâtiment principal
* Exploitation agricole et forestière	Autorisées sous conditions
Nm	
Nmr	
* Usage et affectation	Mise à jour pour tenir compte des dispositions du code de l'urbanisme au titre des espaces remarquables de la Loi Littoral.
Nr	
* Usage et affectation	Mise à jour pour tenir compte des dispositions du code de l'urbanisme au titre des espaces remarquables de la Loi Littoral.
Nre	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones Ne soumises aux espaces remarquables ; Intégration des dispositions prévues dans l'article R,121-5 du code de l'urbanisme
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
Nrs	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones Ns soumises aux espaces remarquables ; Intégration des dispositions prévues dans l'article R,121-5 du code de l'urbanisme
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
Nrt	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones Nt soumises aux espaces remarquables ; Intégration des dispositions prévues dans l'article R,121-5 du code de l'urbanisme
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
Ns	
* Usage et affectation	Mise à jour des dispositions règlementaires
Ntl	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones Nt soumises à la Loi Littoral
* Annexe	Une annexe doit être accolée au bâtiment principal
* Exploitation agricole et forestière	Autorisées sous conditions
Nyl	
* Général	Développement des dispositions règlementaires relatives aux zones Ny soumises à la Loi Littoral
* Annexe	Une annexe doit être accolée au bâtiment principal
* Exploitation agricole et forestière	Autorisées sous conditions
2 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE	
Général	
* Boisements	Ancrage des boisements aux parcellaires concernés (Espaces Boisés Classés + Élément de paysage)
* Secteur d'information des sols	Classement en zone Ne / Ae pour permettre le développement des systèmes de production d'énergie renouvelable
* Zone humide	Mise à jour des inventaires
* Cadastre	Mise à jour du fond cadastral (édigéo 2021)
Bégard	
* Linéraire commercial	Ajout de la parcelle AR47 Suppression de la parcelle AE37
* Périmètre de centralité commercial	Correction de l'erreur matérielle
* STECAL	**Déclassement** Transport funéraire Site du camping Armoripark (classement en zone Ut) Centre de plongée (partie sud ouest) **Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site Entreprise Huon* *Site Urvoy / Service technique* *Site du golf* *Site de la déchetterie*
* Village	Déclassement du village du Costy (Uhd/Uhf > N/A)
* Éolien	Classement du secteur éolien en zone Ac (ZA29 - ZA30 - ZB6)
* Site pollué	Classement en zone Ac (ZC1 -ZC2)
* Emplacement réservé	Suppression : ER n°1 (rue de la gare), ER n°2 (rue Pierre Mendes France) et ER n°7 (rue de Plouaret)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

	Extension Hent Ker Guiniou (A > Uhd)
	Extension Hent Meur (N > Uhd)
	Extension Hent Ti Glas (A > Uhd)
	Extension rue du Roudour (A > Uhd)
	AD81 (A > N)
* Modification de zonage	AL41 (N > Uhd)
	AL63 - AL64 - AL65 (A > Uhd)
	AM12 (Uhd > Ue)
	AO37 - AO115 (N > Uhd)
	AX88 (N > Uhc)
	B1220 - B1221 - B1222 - B1223 - B1224 - B1225 - B1226 (N > Uhd)
	Quevezenou (A > N)
Belle-Isle-en-Terre	
* Patrimoine	Déclassement : Église.
	Classement : Castel Mond, Mairie, Chapelle en bois, Château, 2 maisons
	Déclassement
* STECAL	Aire de camping-car (classement en zone Ut)
	Nouvelle délimitation (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site de Coat-an-Noz
Bourbriac	
	Déclassement
* STECAL	Site de la SARL Coroller
	Nouvelle délimitation (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site de la déchetterie
* Site pollué	Classement en zone Nc (D236 - D237 - D238)
*OAP Coz Castel	Mise à jour de la densité
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* Changement de destination	XP109, ZE81
* Modification de zonage	AC108p - AC109p (N > Uhf)
	ZL225p (N >Uhd)
Brélidy	
* Changement de destination	A103, A350, B697, B784
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site du Château de Brélidy
Bulat-Pestivien	
* Site pollué	Classement en zone Ac (D1183) et Nc (D1195)
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site du camping
Calanhel	
* Site pollué	Classement en zone Nc (C161 - C162)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* Exploitation agricole	Le Peignard (N > A)
Callac	
* Linéraire commercial	Élévation des linéaires commerciaux aux premiers étages
* Site pollué	Classement du secteur en zone Nc (WA1)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
	AB473 (N > Ue)
* Modification de zonage	AC177 - AC178 - AC179 (N > Uhc)
	B1091p - B1092p (A >Uhc)
* Exploitation agricole	Rosfao (N > A)
* STECAL	**Déclassement**
	Site du camping (classement en zone Ut)
Carnoët	
* Site pollué	Classement en zone Nc (YP34)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site de la Vallée des Saints
Coadout	
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site du Bois de la Roche
Duault	
Grâces	
* Exploitation agricole	Le Grand Kerurien (N > A)
Guingamp	
* Linéraire commercial	Instauration sur la place du centre et rues annexes
	AB20p (N > Ue)
* Modification de zonage	AN12 - AN13 - AN14 (A > N)
	AN312 - AN313 - AN314 (Uhc > N)
Gurunhuel	
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Kerfot	
* STECAL	**Déclassement**
	Site du camping (classement en zone Ut)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* Modification de zonage	A152 (N > A) A696p - A859 - A914 - A915 (N > Ue) A1433 (A > Uhc) A1773 - A1744 (N > Uhd)
Kerien	
* Site pollué	Classement en zone Nc (A1025)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* Exploitation agricole	Roc'h Glaz Bihan (N > A)
Kermoroc'h	
Kerpert	
* Site pollué	Classement en zone Nc (ZI49)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
La Chapelle-Neuve	
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Landebaëron	
* Changement de destination	B431
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site NS Étiquette*
Lanleff	
Lanloup	
* STECAL	**Déclassement** Site du camping (classement en zone Ut) **Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site du Château de Lanloup* *Site du Manoir de la Noë*
* Village	Classement du village de Kervégant (A > Uhf)
* Modification de zonage	A178 (A >Uhc) A748 (A > Uhc)
* Emplacement réservé	Modification de l'emplacement réservé n°1 Création de l'emplacement réservé n°3 pour permettre de relier le Château de Lanloup et le bourg
Loc-Envel	
* Exploitation agricole	Beg Lann (N > A)
Lohuec	
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Louargat	
* Site pollué	Classement en zone Nc (I2192 - I2193I2266p - I2270 - YA3 - ZN1 - ZV1)
* Éolien	Classement du secteur éolien en zone Ac ou Nc (ZO57 - ZO60 - ZM39 - ...)
* STECAL	**Déclassement** Site d'une pension canine **Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site du Manoir du Cleuziou*
Maël-Pestivien	
* Site pollué	Classement en zone Nc (D411)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Magoar	
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Moustéru	
* Site pollué	Classement en secteur Nc (ZR15)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* Changement de destination	C79
Pabu	
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site du Lycée du Restmeur* *Site du camping de Milin Kerhe*
* Modification de zonage	B68 - B121 - B122 (A > Uhd)
Paimpol	
* Périmètre de centralité commercial	Extension du périmètre au niveau du quartier de Goas Plat Extension (parcelle AE295)
* Site pollué	Classement en zone Ac (ZL145)
* STECAL	**Déclassement** Site du camping de Beauport (classement en zone Ut) **Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site de la déchetterie* *Site ostréicole (Nry > Nyl)* *Site du Coz Castel*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

	AC184 (Uj > Uhf et Uhe)
	AE29 (Nl > Uhf)
	AE368 (Uyi > Uhc)
	AK126 - AK125 - AL269p (An/Na > Uhf)
	AL32 (Uhc > Uj)
* Modification de zonage	AL34 - AL248 (Uhf > Uhd)
	AR5 - AR6 - AR61 - AR62 - AR63 - AR64 - AR65 - AR66 (Ue > Uhd)
	AS17 (Ue > Uhd)
	AS32 (Uhc > Uj)
	AS53 (Ue > Uhd)
	ZL181p (Ue > Uhf)
Pédernec	
* Changement de destination	F195, F1646
* Boisement	Suppression deu boisement (parcelle A108)
* Modification de zonage	A1140 - A2578 (A > Uhc)
Pléhédel	
	Déclassement
	Site du camping (classement en zone Ut)
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site du golf de Boisgelin (zone construite)
	B918 (N > Uhd)
* Modification de zonage	C480 - C481 - C482 (Nt > N)
Plésidy	
* Site pollué	Classement en zone Nc (ZB19)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Ploëzal	
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site de la Roche Jagu
Ploubazlanec	
	Déclassement
	2 Sites de camping - Arcouest (classement en zone Ut)
	Site d'accueil des gens du voyage
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site de l'Arcouest
	Site du camping du Ouern
	Site du camping de Pors Don
	Site portuaire de Pors Even
* Emplacement réservé	Suppression de l'emplacement réservé n°4
	AC12p - AC14p (An > Uhf)
	AC173p (An > Uhf)
* Modification de zonage	AK26 - AK27 (Al > Uhd)
	AK230 - AK381 - AK382 - AK390 - AK391p - AK454p (Nl > Uhf)
	AS121 (Al > Uhf)
Plouëc-du-Trieux	
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10)
	Site de l'entreprise Bigot
Plouézec	
	Déclassement
* STECAL	Site de bois de Geoffroy -Tiny house
	Site de Roudouhir
	AN5 (Al > Uhd)
	AI97 (Nl > Uhd)
	AP135 (Nl > Ue)
	AP195p (Al > Uhc)
	AR7 - AR8 (Al > Uhd)
* Modification de zonage	AR53 (Al > Uhf)
	AV4 - AV11 - AV12 - AV14 - AV112 (Al > Uhd)
	AW6 - AW7 - AW10 (Al > Uhf)
	BB292 - BB 293 (Al > Uhd)
	BC33 (Nl > Uhf)
	ZB317 (An > Uhd)
Plougonver	
* Exploitation agricole	Relais Izellan (N > A)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
	Nouvelle délimitation (en attente de la CDPENAF du 05/10)
* STECAL	*Ancienne zone d'activité du Ouelen*
	Site de la gare
Plouisy	
* Site pollué	Classement en zone Nc (B121)
* Éolien	Classement du secteur éolien en zone Ac ou Nc
	Nouvelle délimitation
* STECAL	*Ancienne zone d'activité du Ouelen*
	Site de la gare

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* Modification de zonage	A379 - A384 (A > Uhd) A800 (A > Uhd) D1192 (N > Uhd)
Ploumagoar	
* STECAL	**Déclassement** Site de la SARL Monjarret **Nouvelle délimitation** *(en attente de la CDPENAF du 05/10)* *Site de l'école* *Site de l'entreprise Guyot*
* Site pollué	Classement en zone Ac (ZD33)
* Éolien	Classement du secteur éolien en zone Nc
* Modification de zonage	AL3 - AL4 - AL 194 - AL211 (A > N)
Plourac'h	
* Site pollué	Classement en zone Ac (C316 - WN70)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* Modification de zonage	AB215 (A > Uhf)
Plourivo	
* Changement de destination	ZA229
* Site pollué	Classement en zone Ac (ZM15 - ZM481 - ZM485 - ZM486 - ZM488p - ZM102 - ZP21)
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site du centre de tri* *Site de la Maison de l'Estuaire*
* Bocage	Identification du linéaire (parcelle C1378)
* Modification de zonage	F1208 (Nl >Uhf)
Plusquellec	
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site du cimetière*
Pont-Melvez	
* Site pollué	Classement en zone Nc (ZS18)
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
* Village	Déclassement du village de Quillac
Pontrieux	
Quemper-Guézennec	
* Patrimoine	Déclassement : Manoir de Kerlouet
Runan	
Saint-Adrien	
* Éolien	Classement du secteur éolien en zone Ac
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Service technique*
Saint-Agathon	
* STECAL	**Déclassement** Site de la Grande Ourse (classement en zone U)
Saint-Clet	
* Modification de zonage	AB177 (A > Uhc) C1287 (A > Uj)
Saint-Laurent	
Saint-Nicodème	
Saint-Servais	
* Éolien	Classement du secteur éolien en zone Ac
Senven-Léhart	
* Site pollué	Classement en zone Nc (ZC51) et en zone Ac (ZD1)
* Exploitation agricole	Kerfellec (N > A)
Squiffiec	
* Patrimoine	Classement : Manoir de Kertanguy
Tréglamus	
* Éolien	Classement des secteurs éoliens en zone Ac ou Nc
Trégonneau	
* Modification de zonage	B641 - B648 - B649 (N > Uhc)
Yvias	
* Patrimoine	Déclassement : Moulin Bescont
* STECAL	**Nouvelle délimitation** (en attente de la CDPENAF du 05/10) *Site de l'école*
ANNEXES	
LIVRE I - Servitude d'Utilité Publique	
* Général	Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique en date du 05/10/2023
* Périmètre de captage	Intégration d'un tableau synthétique pour mieux localiser les communes concernées
LIVRE II - Informations complémentaires	
* Assainissement collectif	Mise à jour des données 2022
* Eau usée / Eau potable	Suppression du tableau portant sur les gestionnaires (évolution au 1er janvier 2023)
* Submersion marine	Intégration du guide d'application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme
* Taxe d'aménagement	Intégration du livre III des Annexes du PLU arrêtés au sein des informations complémentaires
* Permis de démolir	Reprise des délibérations communales instaurant le permis de démolir
* Déclaration préalable	Instauration des du régime de déclaration préalable pour l'édification d'une clôture et les travaux de ravalement

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_254-DE

* Plan d'informations complémentaires	Mise à jour des plans : Intégration des périmètres d'application de la [illegible] déclarations préalables Inscription de l'Espace Proche du Rivage et de la bande des cents mètres (anciennement prescription) Intégration du risque de submersion marine Schéma d'assainissement collectif
LIVRE III - Loi Barnier	
* Loi Barnier	Intégration des dérogations relatives à la Loi Barnier applicable sur les secteurs du Savazou (Kerfot), Nenez (Louargat), Saint-Paul (Louargat), Saint-Loup (Pabu), Coat an Herriet (Plouisy), Kernilien (Plouisy)
LIVRE IV - Glossaire	
* Liste des termes dont les définitions ont été ajoutées ou précisées:	acrotère, affouillement, aire de stationnement, alignement, annexe, bâtiment, bardage, biomasse, bocage, chemin rural, comble, construction, construction, destination (sous-destination), égout, emprise au sol, exhaussement, façade, façade auveugle, façade dominante friche, gabarit, hauteur, hauteur en mètres, hauteur en niveaux, jour de souffrance, point de référence, redan (clôtureà), résidence démontable, saillie, stationnement (aire), stationnement (place), surface de murs végétalisés, surface de pleine terre, surface de terre sur dalle de sous-sol et surface de sol semi-perméable, surface de terre sur toiture-terrasse, surface imperméabilisée, surface perméable, surface de plancher, toiture, toiture-terrasse, travée